DECLARATION PREALABLE D'UNE
VENTE AU DEBALLAGE

articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal

1./ DECLARANT

NOM et Prénoms : .....

Ou Dénomination Sociale (pour les personnes morale) : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone Mobile : .....

Adresse mail : .....

2./ CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente : .....
(terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...)

Marchandises vendues : neuves ☐ occasion ☐

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle : .....
(en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce)

Date de début de la vente : ..... Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

3./ ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration *(NOM, Prénom)* .....,

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Cette déclaration doit être accompagnée d'un justificatif d'identité du déclarant *(Arrêté du 9 janvier 2009 Article 2)*.

DATE et SIGNATURE

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € *(art. L. 310-5 du code de commerce)*.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ..... N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception ☐ Remise contre récépissé ☐

Observations : .....

.....

.....

.....

.....